

RENCONTRES DU MOYEN-MÉTRAGE DE BRIVE
LE TEMPS DU CINÉMA



les actes
des tables rondes 2005

Vendredi 4 Juin : La professionnalisation du court métrage quelles solutions en Régions?

S R F Société des réalisateurs de films

avec le soutien du Centre National de la Cinématographie



L'entretien retranscrit dans ce document a eu lieu lors de la 2^{ème} édition du
Festival du Cinéma de Brive – Rencontres du moyen métrage
du 2 au 7 juin 2005

La reproduction totale ou partielle des propos contenus dans ce document doit faire l'objet d'une
demande d'autorisation à infos@festivalcinemabrive.fr

Les photos sont signées Ingrid Franchi
www.ingridfranchi.com

www.festivalcinemabrive.fr

S R F | **Société** | **des** | **réalisateurs** | **de** | **films**

Table ronde 1 : La professionnalisation du court métrage, quelles solutions en Régions ?

Face à l'obligation faite aux producteurs de respecter le droit du travail dans le secteur du court métrage, les aides à la création des

Régions peuvent-elles apporter un nouvel équilibre, notamment dans le cadre des nouvelles conventions signées avec le CNC ?

Intervenants

Florence Auffret, productrice (Les Films de la grande Ourse), membre du collège court métrage du Syndicat des Producteurs Indépendants

Sébastien de Fonseca, producteur (Château-Rouge Production), président du Collège court métrage du Syndicat des Producteurs Indépendants

Pierre Lacan, réalisateur de courts métrages (*Frédérique amoureuse* en 2004), délégué au court métrage de la Société des Réalisateurs de Films

Catherine Rolland, responsable cinéma en Région Limousin,

Valentine Roulet chef du service de la création - Direction de la création, des territoires et des publics - CNC.

Richard Turcot, directeur Pôle image Haute-Normandie

Cette discussion est animée par **Antoine Lopez** co-organisateur du Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand.

Antoine Lopez :

Commençons par un bref historique concernant les aides en Région. Vous savez tous que le premier film de l'histoire du cinématographe est un court-métrage produit et tourné en Région, ce qui explique peut-être notre légitimité aujourd'hui à être ici. Mais le cinéma français devient très vite parisien, même si on peut citer Pagnol et Marseille, si on peut citer la Victorine à Nice, la «Province» comme on dit, car à l'époque, on ne dit pas encore «la Région». Mais la contribution de la Province se limitera souvent à l'apport de ses patrimoines naturels et bâtis. Il faut remonter au début des années 80, où les lois Defferre vont apporter à la fois un concept et un mot nouveau : «la décentralisation». Le rapport de la commission Moineau, au début des années 80, recommande une vraie décentralisation cinématographique et en premier lieu un renforcement des structures de production. Alors, bien que l'on sache qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, pour une fois les conclusions furent suivies des faits : entre 1984 et 88, les contrats de plan Etat-Région vont donner naissance à des ateliers régionaux de cinéma. Et dès février 1984, cinq centres de création cinématographique existent en France : à Grenoble, au Havre, à Marseille, à Quimper et à Toulouse. À Grenoble, c'était la maison du cinéma et de l'audiovisuel, que dirigeait Jean-Pierre Bailly, qui fut, à une époque, Président du SPI section long-métrage ; au Havre c'était l'unité de cinéma Normandie ; à Marseille c'était René Alliot avec le centre méditerranéen de création cinématographique ; à Quimper c'était l'ARC Bretagne, et à Toulouse les ateliers de cinéma Cervantes. Il y en avait un sixième aussi qu'on oublie de citer souvent dans les histoires du cinéma, parce qu'il est un peu à part, c'était «La Fabrique», un atelier de réalisation cinématographique dans le Gard plutôt porté sur l'animation. L'ambition de ces contrats de plan Etat-Région était grande. En 4 ans il était prévu de créer 15 centres partout en France. Évidemment, ça n'a pas été aussi vite que prévu.

Néanmoins on peut dire qu'avec ces contrats, l'Etat a donné le signal de départ des politiques régionales de soutien à la création cinématographique. Depuis 1986/87/88, on peut dire que ces politiques régionales ont cessé d'être épisodiques. Grâce aux mesures de déconcentrations, grâce aux réformes territoriales, leur montée en puissance s'est affirmée progressivement grâce à ces conventions régulières avec l'Etat. Ces politiques aspiraient dès le départ à une véritable action de promotion de la créativité et à la révélation de jeunes talents.

Sans vouloir minimiser le rôle de l'Etat, je pense qu'il y a aussi derrière tout ça le travail de nombreux militants du cinéma, de tout un réseau de cinéphiles qui, partout en France, se battaient pour un cinéma différent, notamment au niveau du court métrage et qui a compté également dans l'arrivée au pouvoir de Mitterrand. Et je crois que ce tissu associatif a été écouté. Ces gens-là défendaient notamment, dans le domaine culturel et cinématographique, le mot d'ordre larzacien, je me permet d'utiliser ce néologisme et je vous épargne la version occitane : «Nous voulons vivre et travailler au pays». C'était une revendication qui revenait régulièrement.

Aujourd'hui de nombreuses collectivités régionales consacrent une part de leur budget culture au cinéma et à l'audiovisuel.

Abordons maintenant la question centrale de ce débat : «Face à l'obligation faite aux producteurs de respecter le droit du travail dans le secteur du court métrage les aides à la création des régions peuvent-elles apporter un nouvel équilibre ?»

Je vais passer en revue un certain nombre de questions qui peuvent alimenter le débat tout à l'heure.

Ne court-on pas le risque de transformer ces aides régionales en opérations d'assistance ou de secourisme et de détourner ces aides de leur ambition première ? Quelles sont les ambitions réelles des Régions ? Y-a-t'il une typologie des politiques d'aides, mise à part le critère du financement, du volume financier ?

En 2004, on s'aperçoit que les aides au long métrage représentent financièrement, 55% des aides globales. Dans les médias elles sont mises en avant, n'est-ce pas un signe dont nous, défenseurs du court métrage, pouvons-nous inquiéter ? La professionnalisation, qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que c'est asséoir l'existant ? Conforter ce qui existe aujourd'hui ? Ou créer de toutes pièces ce qui n'existe pas dans certaines Régions ?

On pourra parler également puisqu'on est aux Rencontres du moyen métrage de Brive, du soutien inter-régional. On sait déjà qu'il est difficile de faire un court métrage avec une seule aide régionale donc à fortiori pour un moyen métrage.

Faut-il faire évoluer les commissions ? Y-a-t'il autre chose à inventer que le scénario comme table de la loi, y-a-t'il d'autres critères de jugement envisageables ? On souhaite professionnaliser le court métrage mais est-ce que la place de secteur ne doit pas être hors marché, hors institution ? Quid de l'expérimentation par exemple ?

Avant d'aborder tout cela, je vais passer la parole à Valentine Roulet, puisque comme vous le savez le ministre Renaud Donnedieu de Vabres a fait une déclaration, au dernier festival de Clermont-Ferrand, dans laquelle il a annoncé un certain nombre de pistes de travail dans le but de trouver des financements pérennes pour le court métrage. Depuis, les professionnels du secteur se sont réunis sous l'égide du CNC. Valentine Roulet va donc faire un point là-dessus.

Valentine Roulet :

Bonjour. Je vais faire un point assez rapide de l'actualité. Depuis le mois de mars, les groupes de travail se réunissent régulièrement au CNC et travaillent avec un premier objectif : trouver un cadre économique, juridique et financier qui permette un meilleur financement du court métrage de manière générale et surtout une régularisation de l'emploi dans le court métrage. Nous avons listé un certain nombre de points tout en sachant que ni l'optique régionale ni aucun des autres points que je peux évoquer ne se suffiront à eux-mêmes. C'est l'accumulation de ces solutions qui permettra d'arriver à améliorer le financement du court. Je vais donc vous citer les pistes sur lesquelles sont en train de réfléchir les groupes de travail.

Les conditions de diffusion du court métrage à la télévision : nous sommes en train de réfléchir avec le cabinet du Ministère à ouvrir de nouvelles négociations avec les chaînes de télévision afin de revaloriser le montant moyen des aides et obtenir éventuellement la création de nouvelles cases.

On travaille avec les industries techniques sur le mécénat en faveur du court métrage qui s'appuierait sur la nouvelle loi sur le mécénat culturel et permettrait à ces entreprises d'investir dans le court métrage, en échange d'avantages fiscaux. D'ailleurs j'ai appris par la responsable de la communication du Festival de Brive que dans le cadre de cette nouvelle loi, trois entreprises locales ont apporté leur soutien au festival. C'est un bon signe. Malheureusement, nous n'avons pas pu avancer beaucoup sur ce groupe de travail mais je pense que des gens qui y participent pourront en parler un peu plus longuement.

On a, bien sûr, travaillé sur les aides du Centre, en espérant pouvoir réévaluer significativement le montant de ces aides. On a d'ores et déjà obtenu une réserve d'un million d'euros pour cette année et les négociations sont en cours pour éventuellement faire plus. On a proposé aussi une mesure qui permettrait aux producteurs de long métrage qui ont un compte automatique de la mobiliser sur du court-métrage avec une majoration de leur soutien. Parce que vous savez qu'il peut investir sur du court métrage, mais que cet investissement ne génère pas de soutien automatique qui réalimenterait le compte de l'entreprise. C'est un vrai frein à l'investissement des producteurs de long ou à des initiatives de co-production entre producteurs de longs et de courts métrages.

On essaye donc de travailler sur un encadrement de cette mesure éventuelle.

Ensuite, à la demande de plusieurs organisations, on travaille sur la mise en place d'exonérations fiscales et sociales pour les sociétés de production de court-métrage, un peu à l'image de ce qui se passe dans le secteur de la Recherche où il existe un fond pour l'innovation permettant aux entreprises de bénéficier d'avantages fiscaux. C'est un dossier très long qui demande la collaboration de plusieurs Ministères.

Nous allons également confier à un avocat une étude sur le secteur du bénévolat, volontariat, de la pratique amateur, pour voir dans quelles conditions règlementaires, juridiques, ces pratiques pourraient s'appliquer à la production de court métrage. Avant la fin de l'année, on fera certainement un guide qui répertoriera tous les cas de figure existant dans la production et qui permettra de voir un petit peu plus clair sur ce qu'on peut faire et ne pas faire en matière d'emploi sur le court métrage.

Et je vais terminer par les Régions. Monsieur le Ministre a annoncé qu'il souhaitait que le soutien des Régions soit amélioré et que le soutien du CNC dans les conventions sur le volet création (volet qui finance le court métrage et le documentaire) soit augmenté. Nous sommes en ce moment en train de signer de nouvelles conventions avec les Régions, comportant des avenants financiers à celles qui ont été mises en

place l'année dernière. La demande des Régions c'est que notre participation sur les fonds de création soit un peu alignée sur ce qu'on fait sur les autres secteurs de l'audiovisuel et du long métrage. On y n'est pas hostile, on est en train d'y réfléchir. Ça entrainera certainement des contraintes comme pour le long métrage et l'audiovisuel.

Vous savez que, pour le long métrage, on ne pourra prendre la mesure du 1 euro pour 2 euros que si les films ont l'agrément de production du Centre. Sur l'audiovisuel c'est l'autorisation préalable du Centre qui sera nécessaire, et pour le court métrage, les nouvelles interventions du Centre sur ce volet «création» seront très liées à l'emploi. Nous sommes en train de le mettre en place d'une manière expérimentale avec la Haute-Normandie, et nous souhaitons éventuellement l'étendre sur d'autres Régions l'année prochaine.

Richard Turcot :

Je vais vous parler beaucoup de théorie et peu de mise en pratique car nous sommes en train d'essayer de dessiner les modèles qu'on pourrait appliquer à ces nouveaux modes d'intervention, or les hypothèses sont vastes et nombreuses. De plus, je pense qu'entrer dans la technicité de la chose n'éclairerait pas beaucoup le débat.

J'aimerais tout d'abord vous rappeler un peu l'historique de nos aides régionales. Comme l'a très bien dit Antoine tout à l'heure, l'histoire de la Région Haute-Normandie en termes de cinéma débute au Havre avec ce premier centre d'aide régionale du cinéma qui a laissé derrière lui un bassin assez vivant au Havre mais déconnecté de la politique nationale. On peut alors considérer que la politique de cinéma renaît à Rouen il y a environ 10/12 ans puisqu'on est une des premières Régions à avoir signé les nouvelles conventions avec le CNC ... Parallèlement, elle renaît aussi de manière très forte au niveau de la formation, de l'éducation à l'image puisque c'est une Région où ont vu le jour les premières formations A3 Cinéma/audiovisuel, l'un des premiers BTS audiovisuel préparatoire à la FEMIS et à Louis Lumière ainsi que le Conservatoire National de Rouen dont sont issus pas mal de comédiens connus, récemment Karine Viard ou Philippe Torreton. Le développement de la nouvelle politique cinématographique au début des années 90 s'est principalement traduit au travers de l'aide au court métrage. Le documentaire est l'autre composante forte de notre aide puisque, là aussi, on a un tissu assez fort de production audiovisuelle implanté en Région.

Aujourd'hui, notre particularité est d'être une grande banlieue parisienne avec des techniciens et des professionnels qui vivent en Région pour des raisons de cadre de vie, qui souhaitent avoir un bassin d'emploi en Région, et qui souhaitent aussi pouvoir travailler facilement à Paris. Ce préambule me permettra d'expliquer un peu plus tard pourquoi on a un souci particulièrement affirmé en terme d'emploi régional, ce qui n'est pas une composante valable pour toutes les Régions.

Au niveau du développement de la politique du court métrage, on a fait historiquement partie des Régions dont les interventions étaient les plus élevées au niveau national,

en termes de moyen d'intervention. On a jamais aidé beaucoup de courts métrages. Aujourd'hui on est à 5 ou 6 projets aidés par an. Il y 3 ans on aidait encore les projets à hauteur de 17/20 000 euros par projet. L'an dernier, on est passé à 23 000 euros par court métrage et cette année, avec les particularités que je vais vous présenter par la suite, on devrait atteindre 34 000 euros par projet, tout en soutenant un nombre égal de projets. La philosophie de l'ensemble de nos aides au cinéma et à l'audiovisuel est de rester dans des moyennes d'interventions les plus élevées possible et qui permettent aux projets de se réaliser dans le meilleur confort possible.

Nous sommes la deuxième Région en France à avoir signé l'an dernier les premières conventions triénales avec le CNC. Nous avons donc augmenté de façon importante notre fond d'aide régionale, tout en cherchant à maintenir un équilibre dans nos secteurs d'intervention. On a mis en place une politique d'aide au long métrage mais sans pénaliser, bien au contraire, la politique qu'on menait en faveur du court métrage.

En ce qui concerne les aides à l'emploi, l'idée nous est venue de flécher une enveloppe spécifique à la prise en compte de l'emploi culturel.

Cette enveloppe, bien entendu, doit être une enveloppe supplémentaire, qu'on doit pouvoir ajouter aux 23 000 euros qu'on alloue par projet. On ne toucherait évidemment pas à cette part de financement dédiée au volet artistique du film. Donc l'idée de favoriser une légère augmentation de cette part dédiée à l'artistique, soit de faire passer de 23 à 25 000 euros à compter de 2005, et d'avoir une part supplémentaire fléchée sur la prise en charge de l'emploi qui d'après les estimations faites avec le concours du CNC, pourrait s'élever à 9 000 euros.

Le mode d'intervention serait celui évoqué par Valentine, c'est à dire une prise en charge partielle des charges sociales. Mais on est aussi en train de réfléchir, parce que c'est une très grande préoccupation de notre Région, à un mécanisme qui incite les productions à avoir recours à des techniciens ou comédiens régionaux.

Pour vous donner une hypothèse, si on admettait de prendre en charge à 25% des charges sociales sur l'emploi des tournages, on pourrait imaginer être à 50 ou 60% de cette prise en charge pour les techniciens ou les comédiens régionaux. Nous le faisons déjà au niveau du long métrage, car il existe un vrai vivier de professionnels dans notre région. Il ne s'agit aucunement d'un mécanisme obligatoire, puisqu'on a absolument pas le droit par rapport aux règles communautaires d'obliger quiconque à prendre du personnel dans une zone délimitée, sur notre région en l'occurrence. Avec le CNC, nous nous sommes donnés pour objectif d'avoir des modélisations de ce système vers la mi-juillet.

Ce modèle pour les techniciens régionaux va s'appliquer aux professionnels confirmés, donc la question des nouveaux entrants dans la profession se pose. Nous sommes donc en train de travailler avec la commission régionale pour l'emploi des professions du spectacle, la COREPS, qui existe, je crois, dans quasiment toutes les Régions, aux côtés de l'AFDAS, afin de déterminer quel peut-être le système de validation des

acquis pour des professionnels qui se formeraient sur le tas, c'est-à-dire de tournage en tournage. Nous sommes donc en train de réfléchir à un système de formation, en lien aussi avec le service de formation professionnelle de la Région, qui s'approcherait peut-être du système de l'apprentissage. Un nouvel entrant aurait un carnet d'apprentissage dans lequel il validerait ses acquis de tournage en tournage.

Mais se pose alors la question du contrôle. Il va falloir délimiter très clairement le rôle de L'Etat et le rôle de la Région dans le contrôle de ces fonds alloués à la prise en charge de l'emploi.

Aujourd'hui, il n'est pas dans la logique d'une aide régionale de se substituer au contrôle de l'Etat. Et là je ne parle pas uniquement du CNC mais aussi de la Direction du travail ... ce n'est pas notre job et ce n'est pas notre vocation.

Les Régions sont sensiblement toutes d'accord pour faire leur part dans ce nouveau chantier, sans sacrifier les moyennes d'intervention qui sont aujourd'hui allouées dans chaque Région, et en gardant leur juste place aux côtés de l'Etat, des chaînes de télévision, et de l'ensemble des acteurs qui constituent aujourd'hui le secteur du court métrage. Cet effort me semble assez unitaire au niveau des Régions, mais il ne pourra se faire qu'aux côtés des autres partenaires.

Antoine Lopez :

Je me tourne maintenant vers Catherine Rolland. Y-a-t'il en Région Limousin un souci important de développer un tissu professionnel régional ?

Partagez vous la même optique et ambition politique ?

Quel est votre point de vue par rapport à ces contraintes de droit du travail qui sont, quand on est légaliste, évidemment tout à fait normales, mais qui risquent peut-être aussi de pénaliser l'aide à la création ? On sait qu'il est déjà difficile de trouver de l'argent pour la simple fabrication des films et il va falloir trouver encore plus d'argent pour payer tout le monde.

Catherine Rolland :

Comme les autres Régions nous participons à l'effort en ayant pris une première décision : l'augmentation des plafonds, tenant compte de la durée des films. On est passé d'un plafond de 17 000 euros à 20 000 euros, pour un film de moins de 30 minutes et de 25 000 euros au lieu de 20 000 pour les moyens métrages. En revanche l'enveloppe globale est restée équivalente à celle de 2004. Cette prise de décision est assortie d'une précaution : on ne peut prendre une décision de principe sur un soutien de film qu'à condition de ne pas être le seul financeur. Aujourd'hui un film ne peut plus se faire avec notre seule aide alors qu'il y a encore 6 ou 7 ans c'était encore de possible.

On est dans une année charnière. Je pense que l'augmentation de nos plafonds va progresser régulièrement, mais c'est vrai que c'est une Région qui fait un énorme effort

pour le cinéma. En quelques années, les budgets sont passés de 700 000 Francs à 1,3 millions d'euros, entre 97 et 2004, on peut difficilement en faire beaucoup plus.

En matière d'emplois, je crois qu'on est pas du tout dans la situation de la Normandie. La création de notre fonds est très récente. Elle date de 1997. Il y a effectivement une classe A3 à Brive qui existe depuis plusieurs années mais tous ceux qui passaient par cette formation allaient travailler ailleurs puisqu'il n'y avait pas de politique de cinéma qui s'était dessinée. Aujourd'hui ça va un peu mieux. Par contre il existe un vivier important de comédiens et cela depuis longtemps, mais il a fallu travailler sur le lien entre le théâtre et le cinéma. Le vivier de professionnels cinéma est en construction. Mes collègues de la Commission Régionale du film y travaillent. On va enfin mettre en place une formation pour les régisseurs à la rentrée.

En tout cas, je suis tout à fait attentive aux réflexions qui sont menées par certaines régions sur l'emploi, mais on est nettement moins avancés sur cette question. Il est vrai que la fragilité économique dans laquelle se trouve un certain nombre de projets que nous soutenons depuis 1 ou 2 ans, ne nous aide pas à aller de l'avant de façon extrêmement forte sur ces questions de l'emploi. Donc on essaye de dialoguer avec chaque producteur, de voir dans quelles difficultés il se trouve. On donne parfois des aides à la postproduction pour permettre aux films de se terminer. Nous sommes encore dans une logique du coup par coup mais j'espère qu'en 2006 on arrivera à penser les choses de manière plus politique et stratégique.

Antoine Lopez :

Je me tourne vers Florence Auffret productrice et vers Pierre Lacan, réalisateur pour avoir vos réactions concernant les aides incitatives en faveur des techniciens locaux, dont a parlé Richard.

Si l'on sait qu'il était déjà difficile de faire un film avec une seule aide, qu'elle provienne du CNC ou d'une Région, si on ajoute aujourd'hui le respect absolu du droit du travail est-ce que vous producteurs, allez vous engager sur autant de films? Allons-nous vers une baisse de la production en France ?

Florence Auffret :

Ce qui se profile en Haute-Normandie est évidemment intéressant. J'ai juste une remarque là-dessus : cette aide que vous êtes en train de mettre en place, est extrêmement intéressante mais elle a un peu d'avance sur le travail qu'on est en train d'effectuer actuellement puisque la prise en charge à 50 ou 60 % des charges sociales sur un court, implique quand même que le producteur ait déjà trouvé les financements pour payer les salaires. On ne peut pas financer des charges sociales s'il n'y a pas eu de salaires payés, or aujourd'hui, nous n'avons pas encore trouvé le moyen de financer les salaires de toute une équipe de court métrage, dans le respect du droit du travail.

Evidemment il va devenir très compliqué de faire des films uniquement avec une aide régionale ou avec une aide régionale et un diffuseur par exemple, ce qui était parfois

le cas, puisqu'on sait tous que faire des films en Région génère aussi des surcoûts par rapport à un tournage à Paris. Donc, évidemment, que seule l'accumulation des solutions permettra de continuer à faire le même nombre de films. Sinon effectivement on se retrouvera avec une baisse sensible du nombre de films produits. Le seul travail des Régions ne peut suffire.

Pierre Lacan :

Je suis très content d'entendre les Régions parler de revalorisation des aides et de nouvelles aides à l'emploi. Au sein de la SRF nous pensons que l'inter-régionalité est aussi une piste très importante. En tant que représentants des Régions, dans vos critères d'attribution des aides, il est souvent obligatoire de tourner la totalité du film dans la Région, or si on doit cumuler des aides et en particulier des aides régionales, c'est quelque chose qu'il faudrait faire évoluer.

D'autre part, est-ce qu'on ne se dirige pas de manière pragmatique, et insidieuse, vers un préalable à toute demande d'aide régionale qui serait l'obtention de l'aide du CNC, comme garantie de la faisabilité du film ?

Parce que si on obtient une aide régionale et que finalement on ne peut pas faire le film (ce qui arrivera fatalement si le film n'obtient pas au moins deux autres aides encadrées), c'est une aide qui est perdue pour tout le monde. Le film ne se fait pas et l'argent ne va nulle part. Qu'en pensez-vous ?

Valentine Roulet :

Je voulais juste faire remarquer que sur la vingtaine de Régions qui interviennent, il n'y en a que 8 qui demandent un tournage intégral. Cependant il existe différents cas de figures. Parfois c'est le réalisateur qui doit être de la Région, parfois le producteur, parfois un minimum de techniciens, ou parfois c'est le tournage qui doit s'effectuer dans la Région. C'est assez varié, mais elles ont beaucoup évolué sur cette question et je pense que la collaboration interrégionale est une vraie piste à examiner.

Catherine Rolland :

A ce sujet, il est vrai qu'entre Clermont 2005 et Cannes 2005, y a eu une quasi-révolution, puisqu'à Clermont pratiquement tout le monde revendiquait le tournage intégral en Région, et j'ai senti à Cannes un réel esprit d'ouverture. En tout cas, il ne faut jamais oublier que derrière l'implication des collectivités territoriales il y a des élus régionaux qui attendent des tournages de films un certain nombre de choses. Parfois ce n'est pas clairement exprimé mais il est évident qu'il ne s'agit pas simplement d'aider à la création sur un plan national. Les responsables régionaux doivent aider leurs élus à évoluer sur ces questions mais c'est complexe. Le choix d'une région doit également avoir un véritable sens artistique. Ça ne doit pas devenir un guichet avec l'opportunité d'obtenir telle ou telle somme.

En tout cas il est évident pour moi qu'un certain nombre de films vont être abandonnés parce qu'il n'aurait pas trouvé les moyens suffisants. Certains producteurs décident de

ne pas signer les conventions alors qu'ils ont obtenu un soutien régional. Le fait qu'ils aillent vers plusieurs guichets à la fois, n'est pas quelque chose qui nous vexé. Il est légitime qu'ils aillent là où ils bénéficient de plus d'argent et de potentiel artistique pour faire le film, mais tout cela doit se dire, se faire dans la transparence. Je crois que c'est ça l'important.

Pierre Lacan :

Serez-vous contraints de soumettre à un moment donné, le dépôt des dossiers chez vous à une préalable obtention d'une aide du CNC ?

Catherine Rolland :

Écoutez, ça serait déjà fait si ça avait dû être le cas puisque quand on a exposé les problèmes du court métrage aux élus en mars 2005, ça a amené à la décision d'augmenter les plafonds avec la précaution qu'on ne soit pas les seuls financeurs. Notre Région est souvent le premier financeur sur un film, donc on ne peut pas être dans la prise de risque maximale mais il n'est pas obligatoire d'obtenir le CNC.

Par contre il est certain qu'on fera les bilans dans 2 ans, pour voir quels sont les films qui auront pu se faire en payant le plus de gens possible. Nous avons prévenu nos élus que nous rentrions dans une période de turbulence de 1 à 3 ans. On va tenter de ne pas être incohérent mais de ne pas non plus prendre de décision trop rapide qui mette un secteur carrément en danger en disant "le bilan est complètement négatif, on arrête".

Antoine Lopez :

Il est vrai qu'il est important d'observer ce qui se cache derrière le fonctionnement de certaines Régions. On a pu le voir de manière concrète en Auvergne où le Conseil Général du Puy-de-Dôme avait une petite aide de 30 000 euros dédiée au court métrage. Ils ont décidé d'arrêter parce que soit disant en terme d'image, ça ne leur apportait rien. Et dans le même temps où ils suppriment ces 30 000 euros misérables, ils en filent 150 000 à Jacques Perrin pour faire "Les choristes", dont le bouclage financier était déjà fait. Le film n'avait pas besoin de cet argent. Tout ça parce que les élections étaient très proches et que se mettre en photo avec Jugnot, c'est payant. Et ils continueront puisqu'ils ont été élus.

Nous, créateurs, avons intérêt à nous méfier beaucoup de ces arrières-pensées et les pousser à prendre en compte le cinéma, à dégager une véritable politique culturelle et non pas une politique de communication. S'ils veulent donner 150 000 euros à Perrin qui n'en a pas besoin, c'est leur problème, mais que dans le même temps ils ne suppriment pas le reste ... et qu'ils donnent au moins autant pour la création.

On constate aussi que ce qu'on demande au cinéma, on ne le demande pas au théâtre par exemple ... jamais on ne vous demandera un retour d'image sur le théâtre ... On va subventionner des troupes de théâtre et puis on ne va pas se poser la question : est-ce qu'il y a un retour d'image pour la collectivité, est-ce que ça va nous servir à

quelque chose ? Non, il y a certains arts qui sont rentrés dans les mœurs, qui se sont, «embourgeoisés», parce que ce sont des arts très anciens mais le cinéma n'a que 100 ans, et ils ont une vision du cinéma qui est purement télévisuelle.

Dans le public :

En ce qui concerne le retour d'image, vous avez tout à fait raison de dire qu'ils n'attendent pas la même chose du théâtre et du cinéma, mais c'est surtout parce que les aides qui sont données au théâtre sont beaucoup plus justifiables aux yeux de la population. C'est de l'emploi régional, c'est aider des compagnies, or aider le cinéma c'est aider le cinéma qui vient d'ailleurs.

Richard Turcot :

Le théâtre aussi se justifie par sa diffusion. Les pièces sont montrées dans des salles régionales où du public régional vient. Il y a une restitution en direction du public de la région, il y a des circuits.

Nous sommes justement en train de réfléchir avec le CNC à mettre en place une vraie politique d'accompagnement des films soutenus : accompagnement des longs métrages soutenus pour leur sortie en salle, édition annuelle d'un programme de court métrage qui circulerait dans les salles de cinéma de la Haute et la Basse-Normandie, avec pour distributeur l'Agence du court métrage, une politique d'animation culturelle autour des films avec la venue de réalisateurs, de comédiens. Nous devons dynamiser la diffusion des films que nous soutenons, c'est un pendant absolument obligatoire aujourd'hui pour consolider nos politiques d'aide.

En ce qui concerne les critères de localisation des tournages, c'est vrai qu'ils ont tendance à évoluer.

Nous, nous obligeons un producteur ou un réalisateur extérieur à la Région à tourner 100% du court sur notre territoire mais nous donnons la possibilité à un producteur ou un réalisateur de notre Région d'aller tourner intégralement son projet ailleurs, donc c'est déjà une première entrée pour pouvoir coupler deux aides régionales.

On va vers un assouplissement des modalités, peut-être en direction du moyen métrage, mais il faudrait fixer une durée de manière arbitraire, or chaque projet a sa singularité. Donc nous cherchons une grille d'analyse du projet qui nous permette de dire : à tel niveau d'implication du tournage sur la Région, on considère que la déterritorialisation est possible et qu'en tout cas une autre aide régionale peut venir se greffer à la nôtre. Il ne faut pas oublier que ces critères formels servent aussi à justifier une chose : l'argent du fond d'aide régionale est l'argent des impôts des contribuables régionaux. On s'en sort aussi parce qu'on a vraiment l'accompagnement du CNC. Au bout d'un moment, on peut dire qu'il ne s'agit pas que d'une politique régionale, mais également d'une politique faite à l'aide du compte de soutien national et de l'argent de l'épargne forcée de la profession ... On jongle donc avec ça plus ou moins habilement.

Florence Auffret :

Moi j'ai l'impression que ce que tu décris là est une situation idéale vers laquelle on essaye de tendre mais en réalité je constate, pour les avoir consultées encore très récemment, qu'un grand nombre de Régions s'ouvrent difficilement à l'interrégionalité ou alors avec des contraintes telles qu'elle est difficilement praticable. Effectivement je trouve que c'est une très bonne chose d'arriver à favoriser des coproductions exemple entre un producteur régional et un producteur parisien par exemple. Mais il y a des Régions où ça ne s'y prête pas. Il y a quand même un certain nombre de Régions où il y a très peu de pratique de cinéma. Donc j'ai quand même le sentiment que pour l'instant on est dans des vœux pieux mais en réalité quand on essaye encore de réunir deux Régions même si le scénario s'y prête c'est difficile ... je trouve encourageant tout ce que vous me dites mais je suis un peu sceptique parce que je ne sens pas encore une mise en oeuvre réelle.

Richard Turcot :

On ne pourra pas éviter dans toute cette histoire ces 2 ou 3 années de flottement et de remise à niveau. Je sais que c'est extrêmement pénalisant pour la production... Certaines Régions avanceront plus vite que d'autres. Catherine est relativement privilégiée mais on connaît d'autres situations régionales où les chargés de missions audiovisuelles des régions ont des marges de manœuvre qui sont plus réduites. Tout dépend aussi des possibilités réelles qu'a un chargé de mission pour faire bouger les choses à l'intérieur d'une collectivité territoriale ...

Valentine Roulet :

Dans les dernières réunions que nous avons eu avec les Régions, nous avons l'impression qu'il y a des choses assez positives qui sont en train d'être élaborées actuellement et notamment sur les coproductions régionales. Il faudra avant tout qu'elle aient des raisons d'être sur le plan artistique et ensuite que les Régions apprennent à travailler ensemble. Certaines Régions pensent aussi à développer des aides à la post-production comme en Ile de France.

Catherine Rolland :

Quand on a mis en place l'aide au moyen métrage, c'était aussi l'opportunité de la création de ce festival qu'on voulait soutenir et une façon de dire que certains films méritaient plus de financement que d'autres. Par contre, quand on a ouvert le fonds sur le long métrage, très récemment, on a tout de suite fait acter le partage entre Régions. Un long métrage, sauf exception, n'a pas une unité de lieu, en terme artistique c'est une évidence. Donc on s'appuie sur cette expérience du partage des tournages de longs pour faire acter le partage sur des moyens métrages, que l'on souhaite puisqu'on sait que les financements de la Région, même s'il font partie d'un énorme effort, sont insuffisants, pour mettre en place des façons nouvelles de travailler ... c'est extrêmement récent, c'est normal que vous n'ayez pas encore les fruits de ces choses là.

Antoine Lopez :

Nous sommes dans une période où les choses avancent, s'inventent. Evidemment il y'a toujours urgence mais je le répète encore : les Régions ont vingt ans et les systèmes d'aides sont encore plus jeunes donc il y a encore plein de chose à faire ...

Une personnes dans le public :

Quand on parle de respect du droit du travail c'est sous quelles conditions ?

Florence Auffret :

Le SMIC horaire sur tous les jours travaillés, en préparation, en tournage et en post-production.

La personnes dans le public :

Est-ce que pour les techniciens qu'ils soient régionaux ou pas, ça va être intéressant d'être payés au SMIC horaire, sachant que ça risque de faire baisser leur taux ? On parle de respecter le code du travail mais on aborde pas la question du respect du tarif syndical.

Florence Auffret :

Tout d'abord le tarif syndical auquel tu fais référence n'est pas obligatoire. C'est vrai que c'est une référence dans les discussions notamment en long métrage mais même dans le long métrage il n'est pas toujours respecté. Alors en court métrage, il est évidemment d'autant plus difficile à respecter.

D'autre part, tout au long de l'année 2004, les producteurs, les réalisateurs et le CNC ont mené un longue étude afin de réussir à chiffrer les moyens nécessaires à l'ensemble du secteur pour respecter le droit du travail. Il s'avère que sur la base du SMIC et sur l'ensemble des jours travaillés, il faudrait une enveloppe globale de 20 millions d'euros pour respecter le droit du travail sur l'année.

Donc il est évident que si on commence à rentrer dans une logique de respect des tarifs syndicaux ce n'est plus 20 millions mais plus du double qu'il faudrait trouver. Déjà, trouver 20 millions d'euros, ça ne se fait pas en 6 mois, même en additionnant des tas de solutions. Donc je crois aussi que c'est aux producteurs et aux réalisateurs de se démener pour que les équipes qui vont travailler à l'avenir sur les courts métrages prennent en compte les efforts qui ont été faits pour les rémunérer sur la base du SMIC. Car ce serait un grand progrès. Même si c'est une vraie question, envisager de payer les gens au tarif syndical ne peut être à l'ordre du jour.

Finalement on se retrouve avec une directive ministérielle qui nous oblige à faire respecter le droit du travail dans les mois qui viennent et nous laisse nous débrouiller seuls. Au résultat, on va créer des sous emplois.

Pierre Lacan :

Pour dire les choses franchement on se retrouve dans une situation absurde. On demande au secteur du court métrage de respecter le droit du travail or il s'agit d'un secteur qui ne génère pas de recettes, qui ne fonctionne qu'avec des subventions, donc on essaye de limiter la casse mais on ne va pas se leurrer. Il s'agit d'une attaque directe au secteur de la création. On ne va pas sortir gagnants de cette histoire.

Valentine Roulet :

Il ne faut pas oublier que les premiers long métrages se font dans des difficultés de plus en plus importantes. Malheureusement le court métrage n'est plus le seul à connaître cet enfermement.

Sébastien de Fonseca :

Personnellement je pense que le SMIC est un palier. Une fois qu'on aura obtenu le SMIC, on pourra peut-être demander plus puisqu'on va rentrer dans une négociation pour une convention collective court métrage certainement dans les mois ou les années qui viennent.

On réfléchit également sur l'histoire du taux horaire : il serait peut-être possible de déconnecter les heures faites sur les courts des ASSEDIC. Le SMIC correspondant environ à 60 euros par jour, chaque technicien pourrait choisir de le prendre ou non en compte dans le décompte des 507 heures à effectuer dans l'année. Cette idée n'est pas forcément inintéressante parce qu'elle permettrait à des gens de toucher la même chose que ce qu'ils touchent aux ASSEDIC sans pour autant faire baisser leur taux pour l'année suivante, mais cela implique qu'il puissent effectuer leurs heures ailleurs ... C'est ça le souci ...

Valentine Roulet :

Oui mais ce n'est qu'une idée qui a été émise. On a aucune garantie qu'on puisse la mener à terme.

Sébastien de Fonséca :

En effet nous avons beaucoup d'idées en ce moment mais aucune garantie sur rien. On sait cependant que se qui se passe en ce moment en Région est extrêmement positif.

Depuis Clermont au moins la moitié, voir plus, des Régions de France ont largement augmenté leur plafond d'intervention et réfléchissent ensemble et avec nous sur les modes d'intervention. C'est vraiment formidable que vous ayez pris le problème à bras le corps. On a ici deux représentants de Régions qui fonctionnent bien et ça fait plaisir.

Richard Turcot :

Je crois qu'aujourd'hui on peut attester qu'il existe un réseau, en tout cas des personnes, relativement bien formées, dans les Régions, qui maîtrisent les

problématiques du financement du cinéma. Nous sommes donc de plus en plus nombreux à pouvoir traiter chaque film comme un prototype en soi. Ce qu'il faut avant tout, c'est renforcer les moyennes d'intervention et pouvoir être au plus prêt du producteur, du réalisateur, de son équipe et du montage du projet.

Et nous sommes très inquiets du fait qu'un certain nombre de professionnels confirmés vont désertier le secteur du court métrage parce qu'ils n'auront plus rien à y gagner. C'est pour cela que nous cherchons des réponses sur la question de l'emploi en Région. Il est vrai qu'au bout d'un moment le SMIC tout seul ne suffit pas à faire l'intérêt d'un professionnel sur un tournage de court métrage.

Mais une des choses qui nous fait le plus mal dans ce débat c'est que jusqu'ici, on a eu une politique d'aide qui disait : on s'engage, quitte à être les seuls à s'engager, quitte à aller dans le mur parce que le film sera raté mais il y avait une vraie prise de risque et la vraie prise de risque c'était de pouvoir partir tout seul. Une seule Région sur un projet que personne d'autre n'avait voulu. Mais aujourd'hui je crois que c'est la plus grande frustration qui émane de ce débat, c'est de se dire qu'on concourt à mettre en place un système où l'on s'interdira nous-même la prise de risque puisque cette prise de risque sera automatiquement bornée par l'adjonction d'un ou deux autres partenaires pour permettre au film de se faire. Donc évidemment le consensus émergera de cet état de fait. C'est pour cela qu'au nom de la diversité, il ne faut pas non plus se couper d'un autre débat : «comment permettre à des films de se faire hors d'un système de droit commun traditionnel ?» notamment faire avancer l'étude sur le bénévolat.

Valentine Roulet :

Ça sera d'ailleurs votre débat lundi si j'ai bien compris le programme des Rencontres mais c'est vrai que notre soucis avec cette étude sur le volontariat, le bénévolat, les pratiques amateurs, c'est vraiment d'aller fouiller et de pouvoir conforter cette pratique. Ça va être difficile parce que la Direction du travail illégal qui coordonne un peu tous les services de contrôles ne conçoit pas qu'une pratique bénévole soit mise en place sur le court métrage. Maintenant il faut quand même qu'on examine tout cela de près et qu'on voit comment tout ça peut se mettre en place.

Sébastien de Fonseca :

C'est pour ça que l'idée d'un fond spécial fléché sur l'emploi permettrait de sortir de cette histoire. C'est à dire qu'une Région pourrait s'engager sur un film et un fond fléché sur l'emploi viendrait payer les salaires des gens qui travaillent sur le film ... et donc le risque pourrait être pris par une entité seule.

Valentine Roulet :

Mais les fonds fléchés pour l'emploi au niveau national ne pourraient pas prendre en charge 100% du coût de l'emploi ...

Sébastien de Fonseca :

Mais pourquoi pas ? ... Sur 20 millions d'euros à réunir par plusieurs systèmes différents, en les réunissant dans un même fond...

Antoine Lopez :

Sur cette idée de cinéma à la marge, comment pourrait-il exister en dehors des clous ? Ça rejoint l'idée du cinéma expérimental ?

Catherine Rolland :

Pas forcément mais pour poursuivre sur l'idée de la frustration dont parlait Richard et que je partage complètement, on se demande depuis deux ans comment on va pouvoir continuer à défendre des films qu'on a envie de défendre sans tenir compte uniquement des questions économiques.

Du coup ça nous oblige à rebondir sur de nouvelles propositions. Il se trouve qu'on a découvert qu'il y avait une quinzaine d'artistes qui travaillaient sur la vidéo et sur le cinéma en Région Limousin. C'est le fond documentaire qui aidait leur projet parce qu'ils se situaient à la frontière entre la fiction et le documentaire et qu'ils se tournaient en vidéo. Du coup, on entame une réflexion avec mon collègue qui s'occupe des arts plastiques et je suis très optimiste puisqu'en fait on découvre de nombreux vidéastes ainsi que des jeunes qui travaillent sur le cinéma de façon complètement expérimentale. On va sans doute mettre en place au tout début 2006, ce qu'on appellera des bourses d'artistes. Cela nous permettra d'échapper totalement à la logique du cinéma qui oblige à payer des gens tout en incitant des réalisateurs à explorer ce domaine ... Et comme ça ils présenteront leurs films à Clermont.

Richard Turcot

On est exactement dans la même logique ... On a mis en place à l'autre bout de la chaîne depuis 2 ans une aide dite «aux images différentes». C'était surtout pour marquer une ouverture en direction des arts plastiques puisqu'on a notamment l'école d'art du Havre qui est très ouverte depuis longtemps à l'image animée ... et pour répondre à cette demande, on avait vraiment ouvert une aide qui était à l'origine une résidence technique : donc prêt de matériel de tournage de montage, accompagnement par des techniciens du pôle image ... Cette année l'aide s'accompagne d'une bourse qui n'est pas importante pour l'instant, 3 500 euros, mais qui va permettre de conforter un peu le projet. Maintenant en partant de ces deux extrémités, la question est : comment arriver à un point de convergence qui permettra à un jeune réalisateur de faire une fiction cinématographique dans des conditions de productions qui se rapprocheront plutôt des conditions inspirées des arts plastiques ? On a quand même deux modèles qui s'opposent aujourd'hui et qui servent à faire deux types de productions très différentes.

Valentine Roulet :

Au CNC on a aussi eu cette réflexion on a choisi de regrouper d'ouvrir la Commission à tous les genres cinématographiques. L'aide sélective étudie aussi bien des fictions

classiques, des films d'animation, que du documentaire et on a créé l'année dernière un comité de lecture pour ce qu'on a appelé «film essai expérimentation». On examine à la Commission plénière l'ensemble des projets avec des représentants de tous ces courants artistiques.

Florence Auffret :

Je peux juste faire part d'un sentiment qui évidemment m'est très personnel puisque je suis arrivée (dans la Commission) au moment de la mise en place de ce groupe de lecture qui faisait remonter des projets essais en commission plénière. Au début j'étais extrêmement déboussolée par les projets qui nous étaient soumis parce qu'effectivement on est très loin des schémas traditionnels narratifs que nous-même producteurs sommes habitués à lire ... Mais là encore, avec de la pratique, ça m'a ouvert à un cinéma auquel je n'étais pas aussi sensible au départ. Je pense que c'est complexe de regrouper dans une même Commission des projets aussi radicalement différents mais ça a aussi l'avantage, et je pense que c'est pas non plus anodin, d'ouvrir les gens qui y sont confrontés, d'élargir son regard, sa façon de penser et d'envisager les projets ...

Dans le public, Patrick Zocco, co-directeur du festival «Paris tout court» :

Aujourd'hui les films que l'on reçoit pour le festival sont à 60% en diffusion numérique. Donc le support utilisé dans le court commence à changer. Je pense que dans tous les cas cette crise n'empêchera jamais la création et la diffusion des films parce que même si l'Etat a horreur du vide, les créateurs aussi ont horreur du vide. On empêchera jamais un peintre de peindre, un écrivain d'écrire etc ... et aujourd'hui grâce à ces nouveaux supports, ces nouvelles techniques à la portée de tous, on n'empêchera pas les cinéastes de faire des films quoi qu'il arrive. Les inquiétudes des producteurs installés sont légitimes, on peut comprendre la difficulté d'accompagnement rencontrées par les Régions, l'Etat ou d'autres structures institutionnelles, mais je pense que les films, et c'est déjà ce qui est en train de se passer, se feront quoi qu'il arrive et toujours.

Katell Quillévére :

En effet, il y aura toujours des films qui se feront, mais un fossé va se creuser entre les films «marathon» qui auront remporté 4 financements encadrés et qui donc arriveront tant bien que mal à respecter le droit du travail et tous les autres : ceux qui n'auront qu'une aide, deux aides, devront abandonner le cadre de production officiel. Certains se feront autrement, certainement avec des supports comme la vidéo. Par conséquent, ne faut-il pas réfléchir à développer des systèmes d'aides «après réalisation» qui permettraient à ces films de rentrer dans le circuit à postériori et peut-être après coup de payer les équipes ?

Sébastien de Fonséca :

Ça n'enlève pas le problème de la responsabilité sur le droit du travail. Il faut quand même régulariser les salaires ...

Valentine Roulet :

On a pas encore commencé vraiment à travailler là-dessus pour être franche. Il y a peut-être des pistes du côté du prix de qualité ... on ne l'a pas encore abordé dans les groupes de travail, mais je me demande si les prix de qualité ne pourraient pas être conditionnés à un salariat après coup des équipes ?

Florence Auffret :

Évidemment, ça ne nous empêche pas de réfléchir à des aides à la post-production, à comment faire entrer après coup ces films dans le Droit ...

Mais ça n'empêchera pas les producteurs de ces films de porter la responsabilité du non-respect éventuel du Droit .

Et surtout je pense que si on peut dégager des moyens après réalisation, je ne vois pas ce qui nous empêche de les reporter sur du préfinancement tout simplement...

Pierre Lacan :

À la SRF, on se pose beaucoup de questions au sujet de ces films dont tu parles, Patrick. On empêchera jamais un film de se faire mais le danger désormais, c'est que quelqu'un qui va faire son film tout seul risque de rester tout seul jusqu'au bout. Comment montrera-t'il son film ? On sait maintenant que les chaînes de télévision, dans leur contrat, conditionnent l'achat au respect du droit du travail ... donc celui qui fait son film tout seul, ne pourra même plus le montrer et ce n'est pas à ce que l'on veut arriver.

Patrick Zocco :

Mais tu verras qu'ils vont trouver des systèmes de diffusion, ça commence à arriver ...

Pierre Lacan :

Oui mais à quel prix ?

Il y a CANAL + qui diffuse des films fait à la maison mais ils les diffusent, ils ne les achètent pas. C'est gratuit. Ils se font des heures de programme gratuitement.

Et autre petite précision, tu leur envoies un film de 25 minutes fait à la maison ils le remontent pour en faire 3 minutes ... Voilà c'est le respect de la création.

On assiste à un déplacement de la création vers d'autres supports de tournage et de diffusion mais la problématique reste la même.